

Été 2024

Numéro 166

Le Petit

AIGULINOIS

— BULLETIN MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-AIGULIN —

> L'AGENDA DE CET ÉTÉ

**La Dronne vous offre
cet instant d'évasion
au fil de l'eau**



www.saint-aigulin.fr

P.3
**INAUGURATION
DE LA PISCINE
LE 25 MAI 2024**

P.9
**UN NOUVEAU
MÉDECIN EST ARRIVÉ
À SAINT-AIGULIN**

P.17
**HOMMAGE
AU GRAND TÉNOR
TONY PONCET**



ÉDITO

L'année 2024 a démarré sur les chapeaux de roues du côté des travaux.

La Piscine Municipale termine sa réhabilitation, pour une ouverture en juin 2024. Les bassins, totalement restaurés, pourront idéalement accueillir petits et grands. Chacun pourra également profiter des activités qui seront proposées tout l'été par nos maîtres-nageurs et le Club Aquatique de Saint-Aigulin.

La toiture de l'ancienne mairie a également fait peau neuve. Après le passage de l'orage de grêle de juin 2022, un audit a permis de mettre en exergue l'extrême vétusté de l'ensemble de la couverture, ce qui a nécessité de procéder à des travaux en urgence.

Face aux incivilités, aux dégradations toujours plus nombreuses sur la commune, et comme évoqué depuis plusieurs mois dans les pages du Petit-Aigulinois, un système de vidéoprotection va être déployé sur le territoire communal. Toutes les autorisations ont été accordées, l'installation devrait intervenir prochainement.

“ ... Faire de Saint-Aigulin, un village toujours plus festif ... ”

Nos services techniques, quant à eux, n'ont pas chômé : nettoyage des trottoirs et des rues, entretien des espaces verts, réfection du muret du complexe sportif. Les fauches et l'entretien de la voirie sont en cours, avec, nous l'espérons, le retour du beau temps.

Car en effet, l'été arrive, avec son lot d'animations qui contribuent à faire de Saint-Aigulin un village toujours plus festif :

- La **Fête de la Musique**, le 21 juin, organisée par le Comité des fêtes et l'A.S.A
- Les **Marchés Nocturnes**, les 05 juillet, 26 juillet et 09 août, organisés par l'A.S.A. (Alliance Sainte-Aigulinoise)
- La **Soirée Moules-Frites**, le 14 juillet, organisée par le Comité des Fêtes, au cours de laquelle vous pourrez venir profiter du feu d'artifice, offert par la Municipalité
- Le **Bal des Pompiers**, le 20 juillet, organisé par l'Amicale des

Sapeurs-Pompiers, à l'occasion des 140 ans de la Caserne

- La **Soirée Cagouilles**, le 14 août, organisée par le Comité des fêtes, qui vous réglera avec un feu d'artifice

Nous espérons que chacun y trouvera son bonheur pour passer d'agréables moments entre amis ou en famille.

Nous vous souhaitons de très bonnes vacances pour cet été 2024.

Yves REIGNER
adjoint
au Maire

SOMMAIRE



N°166

Bulletin Municipal d'Informations
de la mairie de Saint-Aigulin
1 rue Victor Hugo
17360 SAINT-AIGULIN
Tél. : 05.46.04.80.16
Fax : 05.46.04.88.13

Ouverture de la Mairie :

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
Fermée le samedi

Courriel :

contact@saint-aigulin.fr

Visitez notre site :

www.saint-aigulin.fr
www.facebook.com/Saint-Aigulin-Demain

Directeur de la publication :

Brigitte Quantin

Rédaction :

Anne Dribault

Comité de lecture :

Charline Carré
Hélène Legendre
Claude Garnier

Maquette, mise en page

et impression :

Studio KEVART - Saint-Aigulin

Crédits photos :

Couverture : iStock
Dépôt légal : n°1217 à parution

Le Petit Aigulinois

est distribué dans toutes les
boîtes aux lettres.

Si vous ne le recevez pas,
contactez le service informa-
tion au : **05.46.04.80.16**

Vous pouvez aussi le télécharger
sur le site de la mairie :

www.saint-aigulin.fr

ou flashez ce code :



Nous remercions toutes les
personnes qui ont collaboré à
l'édition de ce bulletin.

Malgré tous nos soins apportés
à cette brochure, des erreurs
ont pu se glisser, merci de bien
vouloir nous en excuser. Sous
réserve d'erreurs typogra-
phiques.

*En fonction des impératifs
communaux, (délai, espaces
disponibles, etc.) le rédacteur
en chef se réserve le droit de
modifier, raccourcir, ou ne pas
publier, les textes qui lui
parviennent.*

**Parution du prochain
numéro : octobre 2024**



4 NOTRE COMMUNE

Inauguration de la piscine
La crue de la Dronne des 12, 13 et 14 décembre
Commémoration du 8 mai 1945
Nouvelles recrues aux Services Techniques
Un nouveau médecin généraliste
Résumés des Conseils Municipaux :
- Séances du 27 mars, 11 avril et 2 mai



17 DOSSIER

Hommage à Tony Poncet :
Rétrospective des 5, 6 et 7 avril 2024



20 VIE LOCALE

ASA : Avec l'été c'est le retour des Marchés Nocturnes
Collège Bernard Roussillon : Course contre la Faim
Portes ouvertes du Collège
Portes ouvertes de la Maternelle



22 VIE ASSOCIATIVE

ARHSA - Karaté club
Club Aquatique - Rockscool & AMSA
Comité des fêtes - Alliance Football Club
Pétanque - Art, Culture & Loisirs - Théâtre
Pas et Galop - Tennis Club
Saint-Aigulin Basket - Amicale des pêcheurs
Théâtre Kiproko - Majorettes de St-Aigulin

30 **VIE PRATIQUE**

31 **AGENDA**

VOS ÉLUS VOUS REÇOIVENT ...

PERMANENCES DU MAIRE sur rendez-vous au **05.46.04.80.16**
■ Brigitte QUANTIN

PERMANENCES DES ADJOINTS sur rendez-vous au **05.46.04.80.16**
■ Christophe BONNIN
■ Anne DRIBAUT
■ Yves REIGNER

DES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS sur rendez-vous au **05.46.04.80.16**
■ Dany CELLIER
■ Jacky GARD
■ Jacques JULLIEN
■ Patrice PELET
■ Philippe PERNA

LE 25 MAI 2024 : INAUGURATION DE LA PISCINE



De gauche à droite : Sabrina Ladoire, sous préfète de Jonzac, Daniel Laurent, Sénateur, Brigitte Quantin, Sylvie Marcilly, présidente du département, Raphaël Gérard, Député.

Un nouveau souffle pour un équipement historique

Depuis sa création dans les années 1960, la piscine municipale de Saint-Aigulin est un lieu emblématique pour les habitants du Sud Saintonge. En tant que dernier bassin de ce type dans la région, sa réhabilitation était attendue avec impatience. Aujourd'hui, nous sommes fiers de vous annoncer la réouverture de la piscine entièrement rénovée.

UNE INAUGURATION MARQUÉE PAR LA PRÉSENCE D'ÉLUS

L'inauguration du 25 mai 2024 a réuni une importante délégation de représentants de l'Etat et d'élus, soulignant l'importance des investissements réalisés. Parmi les personnalités présentes, nous avons eu l'honneur d'accueillir Sabrina Ladoire, Sous-Préfète de Jonzac, le Député Raphaël Gérard, le Sénateur Daniel Laurent et la Présidente du Département Sylvie Marcilly. Nous les remercions tous pour leur mobilisation à nos côtés.

DES TRAVAUX D'ENVERGURE POUR UNE STRUCTURE HISTORIQUE

Les travaux de réhabilitation ont été entrepris avec soin pour conserver l'essence et la configuration initiale des bassins principaux. Le plus grand bassin, mesurant 25 m x 12 m, et le bassin plus petit, de 12,5 m x 5 m, qui deviendra désormais une pataugeoire agrémentée de

jeux d'eau, ont été entièrement rénovés. Les modifications incluent la remise à neuf des bassins, des réseaux, des plages et de la machinerie, garantissant ainsi une infrastructure moderne et fonctionnelle.

UN INVESTISSEMENT POUR L'AVENIR

Ce projet ambitieux représente un investissement total de 1 119 671,80 €, un montant rarement égalé ces dernières années pour notre commune. A noter que ce projet n'aurait jamais été réalisable sans le soutien de l'Etat et du département de la Charente-Maritime :

- 142 303 € de la part du département de la Charente-Maritime
- 171 355 € au titre de la DSIL 2021 & 149 400 € au titre de la DSIL 2023
- 199 200 € au titre de la DETR 2023

Le reste à charge pour la commune s'élève à 457 412 €, un investissement nécessaire pour maintenir un service de qualité et arriver au bout de ce montage financier.

UN NOUVEAU DÉPART POUR LE CLUB AQUATIQUE DE SAINT-AIGULIN

La réhabilitation de la piscine est une excellente nouvelle pour la centaine de membres du Club Aquatique de Saint-Aigulin qu'on espère retrouver dans les bassins dès le mois de juillet. Les activités de natation et les

05 DANS VOTRE COMMUNE



compétitions pourront continuer, même si ces dernières ne pourront plus se tenir dans l'enceinte de la piscine de Saint-Aigulin (la profondeur maximale du grand bassin sera de 1m50 ce qui n'est pas suffisant pour l'organisation de tels événements). Pour autant, de nouveaux usages seront créés et cette nouvelle piscine offrira un cadre idéal pour l'apprentissage de la natation et l'exercice de diverses activités sportives.

ACCESSIBILITÉ ET SERVICES AMÉLIORÉS

La réhabilitation a également inclus des travaux de mise aux normes pour l'accès des personnes à mobilité réduite, garantissant ainsi une piscine accessible à tous. De plus, ce projet permet de continuer à offrir le «

savoir-nager » à environ 450 enfants issus de nos trois écoles et des communes avoisinantes.

UN ÉTÉ RADIEUX EN PERSPECTIVE

La journée « Portes Ouvertes » organisée le 1er juin en partenariat avec le Club Aquatique était l'occasion de faire découvrir cet équipement à la population afin qu'elle puisse se l'approprier !

Avec cette nouvelle piscine, les Saint-Aigulinois pourront profiter pleinement des heures d'été à venir. Ce projet témoigne de notre engagement à améliorer les infrastructures de notre commune, pour le bien-être de tous ses habitants, aujourd'hui et demain.

ACTUALITÉS

La crue de la Dronne des 12, 13 et 14 Décembre 2023

Après la crue de février 2021 la Dronne est à nouveau sortie de son lit en décembre 2023 mais à un niveau nettement supérieur de 23 cm !

C'est un niveau assez élevé car seules les crues de 1994, 1986, 1962 et surtout 1944 étaient supérieures à ce seuil.

La Dronne longe notre commune sur près de 10 km ce qui est énorme mais la crue y a fait peu de dégâts comparés à d'autres régions de France car seules quelques habitations sont au bord de l'eau.

Chaque inondation présente une courbe différente selon la vitesse de montée et de descente de l'eau ainsi que la hauteur maximale de la crue. Celle-ci a été atteinte à Saint-Aigulin le jeudi 14 décembre vers 3 heures du matin.

Il est aussi plus facile d'anticiper le

profil des crues grâce à la lecture des piézomètres en amont.

Le niveau maximum a été atteint 6 heures avant à Bonnes en Charente, 16 heures avant à Ribérac et 46 heures avant à Brantôme. Ces informations sont précieuses car elles permettront de mieux anticiper le pic des prochaines crues.

Autres faits marquants : On remarque sur les berges, après la décrue, moins de plastiques accrochés aux branches des arbres qu'autrefois. Il faut peut-être y voir l'effet positif des réglementations sur l'usage des plastiques !

En barque vers l'île Feydeau, il vaut mieux savoir « pi-gouiller » avec les courants ! (Photo de gauche).

Vue de la boutique du châtaignier où toutes les crues depuis 1944 sont matérialisées. (Photo de droite).



COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945

Un devoir de mémoire sous un soleil radieux



Le 8 mai 1945 est une date gravée dans la mémoire collective, marquant la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe.

La cérémonie a débuté avec l'arrivée des anciens combattants. Aux côtés des vétérans, plusieurs élus locaux ont pris part à l'événement, exprimant leur gratitude et leur respect pour ceux qui ont combattu pour la paix. Les pompiers et les gendarmes, garants de la sécurité publique, étaient également présents.

Les enfants de l'école Jean-Ferrat ont repris en chœur le "Chant des Partisans", hymne de la Résistance, suivi de "La Marseillaise".

Mme le Maire de Saint-Aigulin a prononcé un discours poignant, soulignant que ce devoir de mémoire reste vital pour préserver la paix et la démocratie. "Il est essentiel," a-t-elle déclaré, "que nos enfants comprennent le prix de la liberté et l'importance de se souvenir des sacrifices de ceux qui ont combattu pour elle."

JEUX OLYMPIQUES 2024

La Flamme Olympique a illuminé Saint Aulaye-Puymangou : Une fierté pour nos enfants Saint-Aigulinois d'y avoir participé !

C'était le 22 mai 2024 un peu avant midi. A la demande de Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Haute Saintonge et après coordination avec les organisateurs de la manifestation et différentes écoles de notre territoire, ce sont près de 60 enfants qui ont participé à l'événement dont 18 étaient originaires de l'école élémentaire Jean Ferrat.



Cela faisait un siècle que la flamme n'avait pas illuminé le sol français pour annoncer les Jeux Olympiques et Paralympiques d'été.

Quelle fierté pour nos enfants d'avoir célébré ces valeurs intemporelles du sport, de l'unité et de la compétition ! Ils ont vibré au rythme de l'enthousiasme collectif, en partageant des sourires, des encouragements et des moments de pure camaraderie.

Alors, au nom de tous les enfants de Saint-Aigulin qui ont eu la chance de vivre ce moment magique, nous exprimons notre profonde gratitude envers ceux qui ont rendu cette journée possible.

En attendant le 26 juillet prochain, qui marquera le démarrage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024...

... Vive le sport, vive le partage et vive les JO d'été de Paris 2024 !

URBANISME

Une déclaration préalable : quels travaux ?

Une déclaration préalable est obligatoire lorsque vous avez un projet venant modifier l'extérieur de votre habitation, ou lorsque vous envisagez de construire un agrandissement dont le plancher ou l'emprise au sol dépasse un certain nombre de mètres carrés.

L'agrandissement, extension, aménagement de combles avec création de plancher inférieure ou égale à 40 m². Ce seuil est ramené à 20 m² pour les carports, abri de jardin, dépendances.

- L'installation ou le changement de clôtures et de portails.
- La modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment de type rénovation de façade, de toiture, de menuiseries.
- La construction d'une piscine dont le bassin à une superficie inférieure à 100 m².
- Le changement de destination d'un local sans modification de son aspect extérieur ni de ses structures porteuses.
- Une division parcellaire.



SERVICES TECHNIQUES**Bienvenue aux nouvelles recrues au sein de nos équipes !**

C'est avec grand plaisir que nous annonçons l'arrivée de nouvelles recrues au sein de nos équipes des services techniques et pour notre activité saisonnière. Leur intégration marque un tournant important pour notre organisation et nous tenons à leur souhaiter la bienvenue.

Nous sommes convaincus que leur expertise et leur engagement contribueront grandement à notre succès collectif.

DU CÔTÉ DES SERVICES TECHNIQUES :

Nous avons le plaisir d'accueillir Laurent Augendre, qui a rejoint nos services techniques depuis le 22 avril. Laurent sera avec nous jusqu'au 15 septembre minimum. Sa vaste expérience et son professionnalisme sont des atouts précieux pour notre équipe.

De plus, Philippe Lorion nous a rejoint depuis du 21 mai, également jusqu'au 15 septembre minimum. Son arrivée renforce notre capacité à fournir des services réactifs et à répondre efficacement aux besoins de notre territoire/

DU CÔTÉ DE NOS ACTIVITÉS SAISONNIÈRES ET DE LA PISCINE :

Pour la saison estivale, nous sommes ravis d'accueillir plusieurs nouveaux membres :

- Patrick Arnouil intégrera notre équipe en tant que BNSSA du 27 mai au 30 juin. Il assurera notamment la



surveillance des scolaires dans le cadre des séances de piscine.

- Antoine Petit prendra le relais en tant que Maître-Nageur Sauveteur (MNS) du 1er juillet au 31 août. Son expertise en matière de sécurité aquatique sera essentielle durant cette période de forte affluence.

Shénoa Mien rejoint l'équipe de la caisse de la piscine à compter du 3 juillet et restera avec nous jusqu'au 31 août.

Nous leur souhaitons à toutes et tous une belle intégration et souhaitons à Mickaëlla de nouvelles opportunités après les bons et loyaux services rendus à notre collectivité.

ÉCONOMIE**Annnonce de l'arrivée d'un nouveau manager de commerce**

Dans le cadre de la stratégie de revitalisation mise en œuvre depuis fin 2021, les communes de Montendre, Montguyon et Saint-Aigulin sont ravis d'annoncer l'arrivée prochaine d'un manager de commerce dont le financement du poste sera assuré par des fonds européens. Ce recrutement crucial s'inscrit dans notre démarche continue de dynamisation économique et d'attraction commerciale pour notre territoire.

Ce manager de commerce, qui sera mobilisé à raison d'un tiers de son temps sur notre commune, aura pour mission principale de travailler au plus près des enjeux de développement économique de notre territoire. Son rôle consistera à soutenir les commerçants locaux, à attirer de nouvelles entreprises, et à renforcer l'attractivité commerciale de nos communes. Par cette initiative, nous visons à stimuler l'économie locale, à créer un environnement favorable aux affaires et à offrir des services de qualité aux habitants.

Le processus de recrutement actuellement en cours, sera pourvu pour le 1er septembre 2024.

Les missions du manager de commerce comprennent, entre autres, l'accompagnement des commerçants dans leurs projets de développement, l'organisation

d'animations commerciales pour dynamiser le centre-ville, et la mise en place de partenariats avec les différents acteurs économiques et institutionnels du territoire. Ce professionnel sera également chargé d'identifier les opportunités de financements et de subventions pour soutenir les initiatives locales.

Nous sommes convaincus que cette nouvelle recrue, grâce à son expertise et son engagement, jouera un rôle déterminant dans la réussite de notre stratégie de revitalisation.



CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Belle réussite pour la chasse aux œufs !

Le samedi 30 mars, lors du week-end de Pâques, les jeunes élus du CMJ de Saint-Aigulin ont organisé une chasse aux œufs. Ils étaient secondés par quelques conseillers municipaux adultes.

C'est ainsi qu'en fin de matinée, sous un soleil radieux, une centaine d'enfants accompagnés de leurs parents ont investi les jardins du Théâtre Tony Poncet.

Deux espaces avaient été préparés par les organisateurs suivant l'âge des petits chercheurs: l'un pour les moins de 6 ans et l'autre pour les plus grands jusqu'à 12 ans.

Les œufs multicolores parsemaient les pelouses, les massifs et même la magnifique aire de jeux récemment

implantée par la municipalité. Ceux en « or », en « argent » ou bien en « bronze », très convoités, donnaient droit à une récompense chocolatée plus conséquente mais tous les chercheurs furent récompensés.

Cette première manifestation du nouveau CMJ a remporté un vif succès grâce à l'investissement et l'application dont les jeunes élus ont su faire preuve lors des préparatifs et tout au long de cette matinée.

Félicitations à tous pour cette superbe organisation où tout le monde a pu passer un agréable moment de convivialité.

Bravo encore au CMJ !

SANTÉ

**Un nouveau médecin généraliste :
Un pas crucial pour notre commune**

C'est avec une grande joie que nous annonçons l'arrivée du docteur Dominique Vergé à Saint-Aigulin.

Après des mois de recherches et d'efforts concertés de la part de la municipalité, des habitants et des professionnels de la santé locale, notre commune peut enfin accueillir un nouveau médecin généraliste au sein de notre maison pluridisciplinaire de santé.

L'accès aux soins constitue un défi majeur dans de nombreuses régions, et Saint-Aigulin n'échappait malheureusement pas à cette réalité.

Dans un monde où les défis de santé sont de plus en plus complexes, il est essentiel de disposer d'une équipe médicale diversifiée et complémentaire. Ce nouveau professionnel de santé vient donc enrichir notre équipe déjà en place, composée de professionnels dévoués à offrir des soins de qualité à notre bassin de vie.

En travaillant ensemble et au plus près les uns des autres, les médecins généralistes, spécialistes, infirmiers et

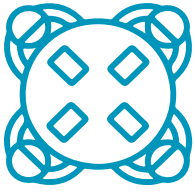
autres professionnels de la santé peuvent mieux répondre aux besoins complexes des patients, offrant ainsi une prise en charge plus complète et efficace.

Cette approche pluridisciplinaire favorise également une meilleure gestion des ressources et une optimisation des soins de santé. Les patients bénéficient ainsi d'un accès simplifié à une gamme étendue de services médicaux, le tout dans un cadre cohérent et bien coordonné.

La maison de santé de Saint-Aigulin est désormais prête à accueillir les patients du docteur Vergé qui nous arrive tout droit de chez nos amis et voisins de Dordogne. Les rendez-vous peuvent être pris dès maintenant en composant le **09 73 05 72 72**

Nous souhaitons donc la bienvenue au docteur Vergé tout en remerciant les acteurs déjà en place dont nous saluons la mobilisation au quotidien au service du bien-être de notre population.

Séance du 27 mars 2024



Extraits du Compte rendu des délibérations du conseil municipal

Cet article dresse un état sommaire des divers sujets abordés en conseil municipal et qui ne font pas l'objet d'un article particulier dans le présent bulletin. Nous vous rappelons que les comptes rendus sont affichés en mairie.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 FÉVRIER 2024

APPROUVE À L'UNANIMITÉ.

OBJET : DÉLIBÉRATION APPROUVANT LE COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL 2023

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2023 pour le Budget Principal,
Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Après en avoir délibéré, et statuant sur l'exécution du budget principal de l'exercice 2023, à l'unanimité :

– **Approuve** le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour le Budget Principal de l'exercice 2023

– **Déclare** que le compte de Gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

OBJET : DÉLIBÉRATION APPROUVANT LE COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE LES BARAILS D'AIGULIN 2023

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2023 pour le Budget Annexe les Barails d'Aigulin,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Après en avoir délibéré, et statuant sur l'exécution du budget annexe les Barails d'Aigulin de l'exercice 2023, à l'unanimité :

– **Approuve** le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour le Budget Annexe les Barails

d'Aigulin de l'exercice 2023

– **Déclare** que le compte de Gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

OBJET : DÉLIBÉRATION APPROUVANT LE COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE CENTRE BOURG 2023

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2023 pour le Budget Annexe Centre Bourg,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion.

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet : Vote du compte administratif du budget Annexe Lotissement Les Grands Champs 2023

Madame le Maire se retire de la salle du Conseil pour le vote.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Madame le Maire,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibération ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Considérant que M. Jacques JULLIEN a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2023 du budget annexe Lotissement Les Grands Champs, dressé par le comptable ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le compte administratif de l'exercice 2023 du budget annexe Lotissement Les Grands Champs, lequel peut se résumer de la manière suivante : de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Après en avoir délibéré, et statuant sur l'exécution du budget annexe Centre Bourg de

l'exercice 2023, à l'unanimité :

– **Approuve** le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour le Budget Annexe Centre Bourg de l'exercice 2023

– **Déclare** que le compte de Gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

OBJET : DÉLIBÉRATION APPROUVANT LE COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES GRANDS CHAMPS 2023

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2023 pour le Budget Annexe Lotissement Les Grands Champs,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Après en avoir délibéré, et statuant sur l'exécution du budget annexe Lotissement Les Grands Champs de l'exercice 2023, à l'unanimité :

– **Approuve** le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour le Budget Annexe Lotissement Les Grands Champs de l'exercice 2023

Déclare que le compte de Gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL 2023

Madame le Maire se retire de la salle du Conseil pour le vote.

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu le rapport de Madame le Maire,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibération ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

11 DANS VOTRE COMMUNE

Séance du 27 mars 2024 (suite)

BUDGET PRINCIPAL			
FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES	1 579 931,24 €	RECETTES	3 025 757,06 €
EXCÉDENT DE CLÔTURE	1 445 825,82 €		
INVESTISSEMENT			
DÉPENSES	1 754 483,24 €	RECETTES	1 152 019,79 €
DÉFICIT DE CLÔTURE	- 602 463,45 €		

et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Considérant que M. Jacques JULLIEN a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2023 du budget principal, dressé par le comptable ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le compte administratif de l'exercice 2023 du budget principal, lequel peut se résumer de la manière suivante :

- **Constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion.

- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE LES BARAILS D'AIGULIN 2023

Madame le Maire se retire de la salle du Conseil pour le vote.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Madame le Maire,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibération ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Considérant que M. Jacques JULLIEN a été

désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2023 du budget annexe Les Barails d'Aigulin, dressé par le comptable ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le compte administratif de l'exercice 2023 du budget annexe Les Barails d'Aigulin, lequel peut se résumer de la manière suivante :

- **Constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion.

- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE CENTRE BOURG 2023

Madame le Maire se retire de la salle du Conseil pour le vote.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Madame le Maire,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibération ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Considérant que M. Jacques JULLIEN a été désigné pour présider la séance lors de

l'adoption du compte administratif ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2023 du budget annexe Centre Bourg, dressé par le comptable ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le compte administratif de l'exercice 2023 du budget annexe Centre Bourg, lequel peut se résumer de la manière suivante :

- **Constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion.

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES GRANDS CHAMPS 2023

Madame le Maire se retire de la salle du Conseil pour le vote.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Madame le Maire,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibération ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Considérant que M. Jacques JULLIEN a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif ;

BUDGET ANNEXE DES BARAILS D'AIGULIN			
FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES	48 099,01 €	RECETTES	130 879,34 €
EXCÉDENT DE CLÔTURE	82 780,33 €		
INVESTISSEMENT			
DÉPENSES	30 785,91 €	RECETTES	5 685,96 €
DÉFICIT DE CLÔTURE	- 25 099,95 €		

Séance du 27 mars 2024 (suite)

BUDGET ANNEXE CENTRE BOURG			
FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES	35 075,78 €	RECETTES	39 156,31 €
EXCÉDENT DE CLÔTURE	4 080,53 €		
INVESTISSEMENT			
DÉPENSES	181 153,21 €	RECETTES	457 566,88 €
EXCÉDENT DE CLÔTURE	276 413,67 €		
BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES GRANDS CHAMPS			
FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES	987 821,86 €	RECETTES	991 321,89 €
EXCÉDENT DE CLÔTURE	3 500,03 €		
INVESTISSEMENT			
DÉPENSES	1 163 283,82 €	RECETTES	593 843,09 €
DÉFICIT DE CLÔTURE	- 569 440,73 €		

Vu le compte de gestion de l'exercice 2023 du budget annexe Lotissement Les Grands Champs, dressé par le comptable ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– **Approuve** le compte administratif de l'exercice 2023 du budget annexe Lotissement Les Grands Champs, lequel peut se résumer de la manière suivante :

– **Constata** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion.

– **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

OBJET : FINANCES : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL 17 POUR LE DÉSAMIANTAGE DE LA TOITURE DU GYMNASÉ

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de pose de panneaux photovoltaïques sur le toit du Gymnase Guy Epaud, par l'intermédiaire d'une société qui prendra en charge la pose de ces panneaux, et la réfection de la toiture.

Le reste à charge pour la commune consiste à procéder au désamiantage de cette toiture. Le montant des travaux est estimé à 39.894,68 € HT, soit 47.873,62 € TTC.

Afin de financer ces travaux, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Charente-Maritime, au titre du fonds de revitalisation, à hauteur de 35% du montant hors taxe des travaux, soit une subvention d'un montant de 13.963,14 €.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– **Approuve** les travaux de désamiantage de la toiture du Gymnase Guy Epaud pour un montant des travaux estimé à 39.894,68 € HT, soit 47.873,62 € TTC.

– **Sollicite** une subvention auprès du Conseil Départemental de la Charente-Maritime, au titre du fonds de revitalisation, à hauteur de 35% du montant hors taxe des travaux, soit une subvention d'un montant de 13.963,14 €.

– **Dit** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2024.

– **Mandate** Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

OBJET : PLAN LOCAL D'URBANISME : MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 : DÉFINITION DES MODALITÉS DE CONCERTATION

Vu le Code Général des Collectivités Locales, **Vu** le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.153-36 et suivants, L.153-45 et suivants, R.153-20 et suivants,

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 16 septembre 2005,

Vu la délibération portant révision du Plan local d'urbanisme en date du 03 octobre 2022,

Vu le dossier de projet de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme composé de l'exposé des motifs et du règlement modifié,

Considérant que le projet de modification simplifiée n°1 porte sur une disposition visant à

favoriser le maintien des locaux commerciaux et/ou artisanaux sur les parcelles concernées par le linéaire commercial et artisanal annexé au plan de zonage,

Considérant que le projet de modification n'a pas pour effet de majorer de plus de 20% les possibilités de construction résultant, dans une zone, de l'application de l'ensemble des règles du plan, de diminuer ces possibilités de construire, de réduire la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser, conformément aux dispositions de l'article L.153-41 du code de l'urbanisme,

Conformément aux dispositions de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme, la modification simplifiée du PLU doit faire l'objet d'une concertation.

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal les modalités d'information et de concertation suivantes :

– Mise à disposition d'un registre « papier » à l'accueil de la Mairie aux heures d'ouverture (du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30) du 08 avril au 08 mai 2024, permettant à la population de déposer ses observations,

– Mise à disposition de l'adresse mail : communication@saint-aigulin.fr pour tout commentaire de la population.

– L'information de la modification simplifiée n°1 du PLU et de la mise à disposition du registre seront communiquées à la population :

– Sur le site internet de la commune, panneau pocket, réseaux sociaux et panneau lumineux communal

– Dans le journal Haute Saintonge, à paraître le 05 avril 2024

Madame le Maire demande au Conseil

Séance du 27 mars 2024 (suite)

Municipal d'approuver les modalités de concertation définies ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– **Approuve** les modalités de concertation de la population (mise à disposition du registre à l'accueil de la Mairie du 08 avril au 08 mai 2024 à la mairie aux heures d'ouverture et sur l'adresse mail : communication@saint-aigulin.fr

– **Approuve** les liens de communication par la diffusion sur les réseaux sociaux, le site internet de la commune, le panneau lumineux de la commune, panneau pocket et la diffusion dans le journal Haute Saintonge du 05 avril 2024

– **Charge** Madame le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier d'aménagement.

OBJET : FINANCES : PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE SAINT-AIGULIN

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que les écoles maternelle et élémentaire de Saint-Aigulin sont écoles de secteur pour les communes de La Barde, Boscamnant, et La Genétouze, qui participent financièrement aux dépenses de fonctionnement de ces établissements.

Le montant de cette participation est fixé à 1.260 € par élève de l'école maternelle, et 1.052 € par enfant de l'école élémentaire.

Pour l'année 2024, le montant de la participation de chacune de ces communes est déterminé de la manière suivante :

COMMUNE DE LA BARDE	
ECOLE ÉLÉMENTAIRE	NOMBRE D'ÉLÈVES : 12 – COÛT : 12 624,00 €
ECOLE MATERNELLE	NOMBRE D'ÉLÈVES : 11 – COÛT : 13 860,00 €
26 484,00 €	

d'une grande manifestation d'hommage à Tony Poncet, portée par l'association « Ensemble Vocal de la Dronne ».

Elle propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle pour l'organisation de cette manifestation, d'un montant de 2.500 €, et demande au Conseil

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– **Approuve** les montants de la participation des communes de La Barde, La Genétouze et Boscamnant aux frais de fonctionnement des écoles maternelle et élémentaire de Saint-Aigulin tels que définis ci-dessus

– **Mandate** Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

OBJET : FINANCES : TARIFS DE LA PISCINE MUNICIPALE

Suite au débat lors du conseil municipal du 06 février dernier, et au regard des travaux de réhabilitation de la Piscine, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs comme suit :

Également, Madame le Maire précise au Conseil Municipal que les enfants adhérents au Club des Nageurs de Saint-Aigulin, actifs dans les entraînements et les compétitions, pourront accéder gratuitement à la Piscine Municipale.

Enfin, les locations saisonnières (vacanciers aux gîtes de la Dronne) ouvrent droit à la gratuité pour l'accès à la Piscine Municipale. Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– **Approuve** les nouveaux tarifs de la Piscine Municipale

– **Dit** que l'entrée sera gratuite pour les enfants adhérents au Club des Nageurs de

COMMUNE DE BOSCAMNANT	
ECOLE ÉLÉMENTAIRE	NOMBRE D'ÉLÈVES : 13 – COÛT : 13 676,00 €
ECOLE MATERNELLE	NOMBRE D'ÉLÈVES : 6 – COÛT : 7 560,00 €
21 236,00 €	

Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– **Accorde** une subvention d'un montant de 2.500 € à l'association « Ensemble Vocal de la Dronne » pour l'organisation de la

Saint-Aigulin, actifs dans les entraînements et les compétitions, ainsi que pour les locations saisonnières (vacanciers aux gîtes de la Dronne).

– **Dit** que ces tarifs seront appliqués à compter de l'exercice budgétaire 2024.

– **Mandate** Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

OBJET : FINANCES : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR GRDF

Madame le Maire informe le conseil municipal que GrDF nous verse chaque année une redevance pour utilisation du domaine public (réseau de distribution de gaz public), en contrepartie de l'hébergement d'un concentrateur (antenne pour la télérelève des compteurs gaz).

Pour l'année 2024, cette redevance s'élève à 52,36 €.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur cette redevance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– **Dit** que GrDF versera une redevance pour occupation du domaine public en contrepartie de l'hébergement d'un concentrateur, d'un montant de 52,36 €.

– **Mandate** Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION D'HOMMAGE À TONY PONCET

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'organisation les 05, 06 et 07 avril 2024

COMMUNE DE LA GENÉTOUZE	
ECOLE ÉLÉMENTAIRE	NOMBRE D'ÉLÈVES : 5 – COÛT : 5 260,00 €
ECOLE MATERNELLE	NOMBRE D'ÉLÈVES : 2 – COÛT : 2 520,00 €
7 780,00 €	

manifestation d'hommage à Tony Poncet des 05, 06 et 07 avril 2024

– **Dit** que cette subvention sera inscrite au budget primitif 2024

– **Mandate** Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

TICKETS D'ENTRÉE		CARTES D'ABONNEMENT	
ADULTES	3,00 €	ADULTES (10 BAINS)	25,00 €
ENFANTS – 16 ANS	2,00 €	ENFANTS (10 BAINS)	15,00 €
VISITEURS	1,50 €	FAMILLES NOMBREUSES (20 BAINS)	25,00 €

Séance du 11 avril 2024

OBJET : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2024

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ.

OBJET : VOTE DES TAUX DE LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE POUR L'ANNÉE 2024

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que comme chaque année il convient de voter

les taux d'imposition.

Cette année, Madame le Maire propose au Conseil Municipal, au regard des travaux lourds d'investissement engagés par la Commune, d'augmenter les taux par rapport aux taux d'imposition 2023, à hauteur de 3%.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles suivants :

- 1379, 1407 et suivants relatifs aux

impositions directes locales,

- 1639 A et 1636 B sexes et suivants relatifs au vote des taux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– **Décide** de modifier les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023 et de les fixer à :

– **Autorise** Madame le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et la charge de notifier

	TAUX 2024
TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES	41,92 %
TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS NON BÂTIES	57,73 %
TAXE D'HABITATION SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES ET AUTRES LOCAUX MEUBLÉS NON AFFECTÉS À L'HABITATION PRINCIPALE (TAXE D'HABITATION SUR LES LOGEMENTS VACANTS SI INSTITUÉE)	18,25 %
COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES (SI EPCI EN FISCALITÉ ADDITIONNELLE)	24,80 %

cette décision aux services préfectoraux.

OBJET : FINANCES : MISE EN PLACE DE LA FONGIBILITÉ DES CRÉDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que consécutivement au passage à la nomenclature comptable M57 à compter de l'exercice 2024, la Commune est amenée à définir une politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

L'instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparait, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

L'assemblée délibérante est informée des virements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section et à

signer tout document s'y rapportant.

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté interministériel du ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– **Autorise** Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement déterminées à l'occasion du budget,

– **Autorise** madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET PRINCIPAL

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2024 du Budget Principal, présenté en Commission des Finances le 03 avril 2024, et arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement :

2 869 755,37 €

Dépenses et recettes d'investissement :

2 487 521,45 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– **Approuve** le budget primitif 2024 du Budget Principal arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement :

2 869 755,37 €

Dépenses et recettes d'investissement :

2 487 521,45 €

OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET ANNEXE LES BARAILS D'AIGULIN

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2024 du Budget Annexe les Barails d'Aigulin, présenté en Commission des Finances le 03 avril 2024, et arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 138 180,38 €

Dépenses et recettes d'investissement : 88 599,95 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– **Approuve** le budget primitif 2024 du Budget annexe les Barails d'Aigulin arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement :

138 180,38 €

Dépenses et recettes d'investissement :

88 599,95 €

OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET ANNEXE CENTRE BOURG

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2024 du Budget Annexe Centre Bourg, présenté en Commission des Finances le 03 avril 2024, et arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement :

54 680,53 €

Dépenses et recettes d'investissement :

439 313,67 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– **Approuve** le budget primitif 2024 du Budget annexe Centre Bourg arrêté comme suit :

15 DANS VOTRE COMMUNE

Dépenses et recettes de fonctionnement :
54 680,53 €
Dépenses et recettes d'investissement :
439 313,67 €

OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES GRANDS CHAMPS

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2024 du Budget Annexe Lotissement les Grands Champs, présenté en Commission des Finances le 03 avril 2024, et arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement :
2 103 807,55 €
Dépenses et recettes d'investissement :
2 022 116,55 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– **Approuve** le budget primitif 2024 du Budget annexe Lotissement les Grands Champs arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement :
2 103 807,55 €
Dépenses et recettes d'investissement :
2 022 116,55 €

OBJET : FINANCES : CONSOMMATION ÉLECTRIQUE DES LOCAUX ALLOUÉS AUX ASSOCIATIONS

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le contexte d'augmentation constante du prix de l'électricité, il est apparu nécessaire de contrôler les dépenses énergétiques d'associations bénéficiant d'un local permanent et gratuit au sein des bâtiments communaux, et générant une activité relativement énergivore. Il s'agit particulièrement de l'ACCA (Association Communale de Chasse Agréée), et le Sporting Club.

Après pose de sous-compteurs et relevés de ces derniers, les consommations sont les suivantes :

– Pour l' ACCA, pour la période de novembre 2023 à mars 2024 : 3.559 Kw/h, à 0,4244 centimes du Kw/h, soit la somme de 1.510,44 €

– Pour le Sporting Club, pour la période de novembre 2023 à mars 2024 : 4.920 Kw/h, à 0,5184 centimes du Kw/h, soit la somme de 2.550,53 €

Madame le Maire propose que la collectivité prenne en charge 30% du montant de cette facture, pour l'ACCA.

Le reste à charge pour l'ACCA serait de 1.057,31 €.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la refacturation de cette consommation aux associations concernées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– **Approuve** la refacturation de la consommation électrique des associations comme suit :

– Pour l' ACCA, pour la période de novembre 2023 à mars 2024 : 3.559 Kw/h, à 0,4244 centimes du Kw/h, soit la somme de 1.510,44 €, ramené après déduction des 30% pris en charge par la collectivité à 1.057,31 €

– Pour le Sporting Club, pour la période de novembre 2023 à mars 2024 : 4.920 Kw/h, à 0,5184 centimes du Kw/h, soit la somme de 2.550,53 €

– **Mandate** Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

Séance du 2 mai 2024

OBJET : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2024

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ.

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL : RECTIFICATION DE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023

Madame le Maire informe le conseil municipal que, lors du vote du budget en séance du 11

avril 2024, le montant de l'affectation du résultat en dépenses d'investissement n'a pas été correctement reporté. Afin de corriger cette erreur, Madame le Maire propose au Conseil Municipal la décision modificative suivante :

CHAPITRES	ARTICLES	BUDGET 2024	D.M.	MODIFICATION
OP. 100 : VOIRIE	DIVERS	121 000,00	-20 000,00	101 000,00
OP. 128 : ACQUISITION DE MATÉRIEL	DIVERS	60 100,00	-20 000,00	40 100,00
OP. 150 : TRAVAUX BÂTIMENTS	DIVERS	1 354 058,00	-115 355,31	1 238 702,69
OP. 171 : BÂTIMENTS SCOLAIRES	DIVERS	151 000,00	-20 000,00	131 000,00
CHAP. 001 : RÉSULTAT REPORTÉ		602 463,45	+175 355,31	777 818,76
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2 487 521,45	0,00	2 487 521,45

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– **Approuve** la décision modificative n°1 du Budget Principal 2024

– **Mandate** Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette délibération.

OBJET : FINANCES : PLUS OU MOINS-VALUE DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA PISCINE MUNICIPALE : AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°64-2023 du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2023 décidant d'engager les travaux de réhabilitation de la

Piscine Municipale, arrêtant le coût d'objectif définitif des travaux options comprises à la somme de 1.073.631,82 € HT, soit un montant TTC de 1.288.358,18 €.

Il convient aujourd'hui de prendre en considération les adaptations de chantier et les mises au point des travaux, faisant apparaître les plus-values et des moins-values ci-dessous :

Considérant que le montant total des travaux modificatifs est de + 29.434,00 € HT et porte le montant des travaux à 1.103.065,82 € HT, Considérant la nécessité de procéder à un avenant au marché de travaux initial pour acter cette plus-value,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– **Approuve** l'avenant n°1 au marché de travaux de réhabilitation de la piscine municipale, actant la plus-value d'un montant de 29.434,00 € HT, portant le montant du marché à la somme de 1.103.065,82 € HT

– **Autorise** Madame le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

OBJET : FINANCES : ACTUALISATION DES TARIFS DE LOCATION DES GITES DE LA DRONNE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de mettre à jour les tarifs de

16 DANS VOTRE COMMUNE

PLUE VALUE		MOINS VALUE	
DÉSIGNATION	MONTANT HT	DÉSIGNATION	MONTANT HT
LOCAL INFIRMERIE ET CHLORE	21 377,00 €	INSTALLATION CHANTIER	- 4 730,00 €
LOCAL SANITAIRE PMR	5 644,00 €	PUITS DE DÉCOMPRESSION	- 7 180,00 €
CAISSONS CHAUFFERIE	3 093,00 €	FAÇON DE MARCHES BÉTON	- 3 300,00 €
PLAGES SURÉLEVÉES	28 978,00 €	RAMPES PMR	- 11 448,00 €
TOTAL PLUE VALUE	59 092,00 €	HABILLAGE MARCHES AVEC NEZ	- 3 000,00 €
		TOTAL MOINS VALUE	- 29 658,00 €
TOTAL EN PLUS VALUE		29 434,00 €	

location des gîtes de la Dronne, pour prendre en compte, d'une part, la rénovation intégrale des gîtes n°7 et n°9, gîtes « tout confort », et d'autre part la nécessité de mettre à jour le montant des cautions (caution à la location et

caution ménage).

Elle propose au Conseil Municipal d'approuver les tarifs suivants :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'actualisation des tarifs de location aux gîtes de la Dronne tels que présentés ci-dessus.

- **Décide** que ces tarifs seront applicables à compter du 06 mai 2024.

BASSE SAISON : DU 1 ^{er} OCTOBRE AU 30 AVRIL					
GÎTES	TARIF NUITÉE	TARIF SEMAINE	CAUTION LOCATION	CAUTION MÉNAGE	
GÎTES T2	55 €	280 €	550 €	300 €	
GÎTES T3	60 €	315 €	550 €	300 €	
GÎTES «TOUT CONFORT»	75 €	395 €	550 €	300 €	
GÎTE T3 – 2*	70 €	355 €	550 €	300 €	
HAUTE SAISON : DU 1 ^{er} MAI AU 30 SEPTEMBRE					
GÎTES	TARIF NUITÉE	TARIF SEMAINE	CAUTION LOCATION	CAUTION MÉNAGE	
GÎTES T2	75 €	445 €	550 €	300 €	
GÎTES T3	80 €	480 €	550 €	300 €	
GÎTES «TOUT CONFORT»	95 €	550 €	550 €	300 €	
GÎTE T3 – 2*	90 €	495 €	550 €	300 €	
TARIFS LOCATION * « MENSUEL ET ENTREPRISE » (DU 1 ^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE)					
GÎTES	LOC. MENSUEL	LOC. ENTREPRISE	CAUTION (MENSUEL & ENTREPRISE)	CAUTION (MÉNAGE)	FORFAIT ÉLÉC.
T2 OU T3	500 €	120 €/Semaine	500 €	300 €	500 kwh/mois

* (hors gîtes « tout confort » et gîte T3 – 2*)

- **Mandate** Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

OBJET : APPROBATION DU BILAN DE CLÔTURE DE LA SEMDAS – OPÉRATION N°2513

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que par convention de mandat en date du 20 février 2020, l'opération de construction d'une maison des Services a été confiée à la SEMDAS.

Madame le Maire donne lecture du bilan de clôture concernant et demande aux membres présents de se prononcer.

Vu le dossier présenté par la SEMDAS, les comptes arrêtés au 31 décembre 2023 font apparaître un solde d'opération de 5.368,44 € TTC à restituer à la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article 1 : D'approuver le dossier de clôture de l'opération « construction d'une Maison des Services » arrêté au 31 décembre 2023, établi par la SEMDAS

Article 2 : D'émettre un titre de recette d'un montant de 5.368,44 € TTC

Article 3 : De donner quitus sans réserve de sa mission à la SEMDAS

Article 4 : La présente délibération sera inscrite sur le registre des délibérations du Conseil Municipal et publiée.

OBJET : FINANCES : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – ENEDIS

Madame le Maire informe le conseil municipal que ENEDIS nous verse chaque année une redevance pour utilisation du domaine public (réseau de distribution et de transport d'électricité).

Pour l'année 2024, cette redevance s'élève à 239 €.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur cette redevance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Dit** que ENEDIS versera une redevance pour occupation du domaine public (réseau de distribution et de transport d'électricité), d'un montant de 239 €.

- **Mandate** Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

HOMMAGE À TONY PONCET

SAINT-AIGULIN 2024

RÉTROSPECTIVE
DES 5, 6 ET 7 AVRIL

CONCERTS
TABLE RONDE
EXPOSITIONS

Trois associations Saint-Aigulinoises se sont regroupées pour rendre hommage, durant 3 jours à ce grand ténor que fut Tony Poncet.

C'est ainsi qu' « Art, Culture et Loisirs », « Les Amis de l'Orgue de Saint-Aigulin » et l' « Ensemble Vocal de la Dronne » en coordination avec les Eurochestreries, ont uni leur force et leur savoir faire pour que cet événement soit une réussite.



VENREDI 5 AVRIL

Le Théâtre Tony Poncet ouvrait ses portes sur une exposition très fournie.

Sur scène, on pouvait admirer les costumes prêtés par **Mme Poncé et sa fille**. Aïda, la Juive, Carmen, Rigoletto... autant de tenues de scène portées par l'artiste.

Photos, affiches, disques et cassettes ornaient le devant de la scène.

Les allées latérales de notre théâtre ainsi que l'entrée étaient décorées par les travaux des enfants d'une classe de l'école élémentaire Jean Ferrat.

Cette exposition réalisée par les enfants et leur enseignante est toujours visible à la médiathèque de Saint-Aigulin et cela jusqu'aux vacances scolaires.

Un travail de longue haleine ayant comme fil conducteur l'Opéra mobilise encore enfants et enseignants de l'école Jean Ferrat. Le 2 juillet, jour de la fête scolaire, sera le point d'orgue de cette année.



SAMEDI 6 AVRIL

Dés 10 heures, l'exposition réouvrait ses portes.

A 15 heures, une soixantaine de personnes se sont retrouvées au cimetière où repose Tony Poncet.

Les honneurs militaires lui étaient rendus pour sa bravoure durant la guerre de 1939-1945. Sollicités, nos anciens combattants ont répondu présent. Durant ce moment de recueillement solennel en présence de **Mme Brigitte Quantin**, maire de Saint-Aigulin, de **Claude Révolte** et de la famille une plaque, fut apposée à l'entrée du cimetière. Cette cérémonie fut ponctuée d'intermèdes musicaux grâce au ténor **Mathieu Laforest-Fournier** (il se produit à l'Opéra de Bordeaux mais aussi de Toulon, Marseille et Genève) et au chœur des Montagnards de Bagnères de Bigorre qui s'était gentiment déplacé. (le jeune Antonio Poncé avait débuté dans ce chœur).

A 17 heures retour au Théâtre Tony Poncet où une table ronde animée par **Mathilde Berteau Poncé** (la fille de Tony Poncet) et Claude Révolte (président des Eurochestreries) se déroulait.

Questions, réponses, présentation de cette personnalité hors du commun furent entrecoupées de pauses musicales qui permirent d'écouter une nouvelle fois Mathieu Laforest-Fournier et le Chœur des Montagnards ainsi que des enregistrements de l'artiste.

A 20 heures, c'est dans une église comble que plus de 300 personnes se sont retrouvées.

La Chorale des collèges de Saint-Aigulin et de Montguyon débuta ce concert dont le thème « Time » était le fil conducteur. David Massé et Magali Maugard, leurs professeurs, dirigèrent les 70 collégiens qui donnèrent une prestation de grande qualité. L'application et l'investissement de chacun étaient palpables. (Le 4 juin au Palais des Congrès de Jonzac et le 7 juin au pied du Donjon de Montguyon ces jeunes se produiront renforcés par les chorales des collèges de Jonzac, Cozes et de l'école d'Orignolles soit 220 choristes).

Acad Ô Choeur fit ensuite son entrée. Sous la direction à la fois bienveillante et rigoureuse de Mathias Charton, ces 45 jeunes choristes enchantèrent le public qu'ils firent voyager au travers des siècles et des pays. Que ce soit sur le plan scénique ou musical, ce fut un très grand moment de bonheur que ces jeunes âgés de 11 à 17 ans nous firent partager. Ce premier chœur académique d'adolescents créé en France est aujourd'hui présent sur de grandes scènes et fera partie de la programmation des artistes présents au Violon sur le Sable le 21 juillet à Royan.





DIMANCHE 7 AVRIL

C'est devant un large public que l'**Ensemble Vocal de la Dronne**, sous la direction de François Laurent, débuta ce concert accompagné par le pianiste de l'Opéra de Paris Jean Marc Bouget.

Kévin Amiel que l'on peut entendre sur les plus grandes scènes nationales et internationales poursuit ce concert. La puissance de sa voix, la sensibilité de son interprétation ainsi que la générosité qui émane de lui transportèrent le public.

Il n'est de grand interprète sans accompagnateur «complice» : Jean Marc Bouget est l'un d'eux.

Il a ravi les spectateurs tout au long de ce concert et son interprétation de la « Pavane pour une infante défunte » de Maurice Ravel laissa à bon nombre d'auditeurs une immense émotion et un moment en suspension...

Les enfants de l'école élémentaire Jean Ferrat contribuèrent eux aussi grâce à leur fraîcheur et leur application à la réussite de cette après-midi musicale. Sous la direction de François Laurent, ils interprétèrent un chœur de Carmen.

Le concert se termina par une chanson napolitaine très connue, vive et enjouée dans laquelle l'Ensemble Vocal de la Dronne eut le plaisir d'accompagner le ténor.

Ces trois journées d'Hommage à Tony Poncet ont remporté un vif succès. Les spectateurs, nombreux, semblaient heureux d'avoir pu croiser la route de tous ces artistes et, pour certains, de les avoir découverts.

L'importance de la culture sur notre territoire est ici démontrée mais sans le soutien des Eurochestreries et de la municipalité de Saint-Aigulin, rien n'aurait été possible.

Que ce soit les associations « Art, Culture et Loisirs », « Les Amis de l'Orgue de Saint Aigulin », l'« Ensemble Vocal de la Dronne », les adolescents de la chorale des collèges de Saint-Aigulin et Montguyon, les enfants de l'école élémentaire Jean Ferrat, leurs professeurs, le Père Housset et l'équipe paroissiale, M. Pierre-Jean Daviaud, le personnel communal, Mme Dorothee Kittelberger, M. Blois, Mme Martine Durand, la boucherie Vicaire, Chez Hugues, chacun a apporté sa pierre à l'édifice et, sans cette chaîne enthousiaste, rien n'aurait été possible.

Un grand merci aussi à la famille de Tony Poncet ainsi qu'à tous les artistes qui se sont succédés et au public qui est venu nombreux.



FESTIVITÉS

Avec l'été, c'est le retour des Marchés Nocturnes de l'A.S.A !



La deuxième édition de la Foire de Printemps s'est déroulé le 28 avril dernier. Le beau temps aidant, avec plusieurs dizaines d'exposants, ce rendez-vous festif et convivial a encore été un beau succès.

Une nouveauté cette année : un baptême de vieilles voitures était proposé l'après-midi et l'on peut dire que cela a plu aux petits comme aux grandes personnes. Un voyage à bord de voitures de collection avec leur

charme fou et cette odeur d'essence.

Nous avons participé à la fête de la Musique le vendredi 21 juin avec notre traditionnel feu de Saint-Jean.

La saison estivale 2024 va commencer avec nos fameux **Marchés Nocturnes**, au magnifique Théâtre de Verdre. Le premier aura lieu le **vendredi 5 juillet** puis les **vendredi 26 juillet** et **vendredi 9 août** : Musique, danse, animations, stands, buvette et restauration seront

présents. N'oubliez pas d'apporter vos couverts !

Un loto est prévu à l'automne : le **samedi 5 octobre** au foyer municipal.

Puis l'été passé, nous préparerons notre **Marché de Noël** qui aura encore lieu sur trois jours, **du 21 au 23 décembre**. Plus d'infos dans le prochain bulletin d'automne.

Nous vous souhaitons un agréable été !

À très bientôt !



COLLÈGE BERNARD ROUSSILLON

A vos marques, prêts, partez !



Les élèves se mobilisent pour lutter contre la faim dans le monde

L'idée est née sous l'impulsion de quelques élèves du collège Bernard Roussillon qui souhaitent mener à bien un projet solidaire. Le choix s'est naturellement tourné vers la course contre la faim organisée chaque année dans plus de 1300 établissements scolaires par l'ONG « Action contre la faim ». Grâce au soutien de monsieur Colas, principal du collège, de

la coordination minutieuse du conseiller principal d'éducation, monsieur Pierre Dit Treuillet, le projet est devenu réalité. Il se déroule en quatre temps : la sensibilisation des élèves autour des thématiques de la faim et de la malnutrition dans le monde par une bénévole de l'association, la recherche de sponsors dans le cadre familial et amical, la course le 24 mai puis la collecte des promesses de dons.

Les élèves et les professeurs de l'école élémentaire Jean Ferrat ont été conviés à rejoindre les collégiens. Une belle occasion de renforcer les liens entre l'école et le collège et de rassembler les élèves et tout le personnel autour d'un projet porteur de sens.

Le 24 mai 2024, les élèves ont été regroupés par catégorie d'âge et ont disposé de 15 minutes pour les plus jeunes à 30 minutes pour les plus grands, pour réaliser le maximum de boucle de 735 mètres pour les 735 millions de personnes souffrant de la faim dans le monde.

À très bientôt !

JOURNÉE PORTES OUVERTES 2024

Nous serons heureux d'accueillir les futurs élèves et leurs parents pour une visite et des échanges avec les équipes pédagogiques lors de notre journée portes ouvertes le **Samedi 22 juin 2024 de 9h à 12h**

RENTRÉE 2024

Les procédures d'inscription pour la rentrée 2024 seront dématérialisées. L'école de votre enfant vous communiquera la procédure au moment de l'affectation.

Rentrée des 6^{ème} le lundi 2 septembre. Rentrée des 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} le mardi 3 septembre.



17 avenue Jean Moulin, 17360 Saint-Aigulin - Tél. 05 46 04 83 88

Mail : ce.0170048k@ac-poitiers.fr - <https://etab.ac-poitiers.fr/coll-st-aigulin/>



PORTES OUVERTES ÉCOLE MATERNELLE

Samedi 29 juin
De 16h00 à 18h00

Venez découvrir notre école et ses équipes.

22 LA VIE ASSOCIATIVE

AHRSA



Sorties de printemps : Pour ces sorties de printemps 2024, l'ARHSA a fait le choix de visiter des petits sites dignes d'intérêt dans notre environnement proche.

La première sortie a réuni 20 personnes qui se sont déplacées à La Clotte, le jeudi 11 avril. Monsieur Laval, passionné par le sujet des mottes féodales, a su captiver son auditoire, utilisant des supports écrits très documentés. Puis le groupe a suivi notre guide et d'autres membres de l'« Association de la Sauvegarde et mise en valeur du site de la Clotte » pour faire une visite « éclairée » des lieux. Agréable et intéressante sortie qui se termine comme le veut désormais la tradition autour d'un pot » chez Suzelle », au Grand-Pineau.

Une après-midi qui en appelle une autre, **le jeudi 23 mai à Clion/Seugne.**

La sortie promet d'être très riche car Monsieur Lanoue s'est engagé, après la visite du musée des outils, à nous faire découvrir les nombreux points d'intérêt du village : le lavoir, le pont des Anes et la chapelle Saint Paul. Encore une belle après-midi en perspective !

Et puis, n'oublions pas notre prochaine grande sortie en bus, le jeudi 20 juin à Agen, dans le Lot et Garonne. Même si vous n'êtes pas adhérents, vous serez les bienvenus.

**Pour tout renseignement s'adresser à :
Denis CUSINTINO au 05 46 04 90 27
ou Anne-Marie CHATAIN - annemarie.chatain@sfr.fr**

SAINT-AIGULIN KARATE CLUB

La saison entame sa dernière ligne droite.

De ce fait, nous réfléchissons déjà à l'année prochaine et aux différentes activités que le club proposera à ses habitants.

Pour ce faire, le club s'investit dans le partenariat associatif, afin d'accroître la diversité et l'échange sportif. La section fitness est en hausse permanente de nouveaux participants. Cette pratique sportive ludique permet à tout un chacun d'augmenter ses performances musculaires et cardiaques rapidement. En plus des bienfaits musculaires, cette activité vous aidera à affiner votre silhouette. A ce propos, par l'initiative de Senseï Christophe a été organisé une sortie fitness au club de Lussac. Cela nous permet de nous faire connaître et d'apprendre d'autres enseignants.

La section enfant tient ses promesses avec un groupe d'élèves assidus. Les révisions s'enchaînent pour le passage de grade de la fin de saison.

De nombreux stages karaté traditionnel ont été réalisés, du stage tous grades aux stages plus expérimentés. Toujours aussi enrichissant, ces week-end de travail permettent le partage de notre pratique et a pour but d'échanger, afin de se perfectionner.

Venez à la rencontre de ce sport plein de sagesse et de maîtrise.

Assemblée générale le vendredi 30 juin 2023 au Dojo

Les horaires sont les suivants :

COURS ADULTES : le lundi 19h00-20h30 et vendredi 19h00-20h30.

COURS ENFANTS : le vendredi 17h45-20h00

COURS BODY KARATE : le mardi 19h00-20h30 et jeudi 19h00-20h30

Renseignements : Toutes les informations sur le Site Internet : <http://staigulin.karate.free.fr> ou par Téléphone en soirée.

**Christophe JONGES – Président/Enseignant :
06 51 84 83 40**



23 LA VIE ASSOCIATIVE



Le début de la saison estivale approche à grand pas; nous sommes dans la dernière ligne droite pour la fin des travaux de notre future piscine.

Durant le mois de juin ; les scolaires, le public et les nouveaux adhérents de notre CLUB vont pouvoir inaugurer, chacun leur tour, les nouvelles infrastructures aquatiques de notre commune.

Pour ce qui est du CLUB AQUATIQUE de Saint-Aigulin les activités de juin seront un peu restreintes car le nouveau MNS, Antoine Petit, n'arrivera que le 1er juillet. En attendant c'est Patrick Arnouil, notre Président et détenteur du BNSSA, qui assurera la surveillance des scolaires, les deux créneaux « Public » du mercredi et samedi après-midi et des quelques créneaux du club.

Vous pouvez retrouver dans les plannings ci-joints, les créneaux et horaires des mois de JUIN et de JUILLET/AOÛT. Il est bien précisé que les horaires et créneaux sont « susceptibles d'être modifiés, déplacés ou supprimés en fonction de la fréquentation ».

Nous vous invitons à suivre l'actualité du CLUB sur notre page Facebook « club aquatique de saint aigulin » pour être au fait des modifications et propositions de créneaux. Des informations seront également envoyées par le WhatsApp du CLUB par le biais de votre numéro de téléphone après votre inscription.

Pour ce qui est des inscriptions; vous aurez le choix entre deux cartes d'adhérents :

• **Carte CLUB COMPÉTITION : Tarif 22 euros – adultes et jeunes – de JUIN à AOÛT**

- Accès aux créneaux d'entraînement CLUB COMPÉTITION

- Accès aux créneaux NATATION LIBRE uniquement pour les seniors, juniors et cadets.

- Participation aux quatre compétitions estivales : Pons, Réaux, Chevanceaux et La Roche Chalais

- ENTREE GRATUITE à la piscine dans les créneaux « PUBLIC », les après-midi, pour les moins de 18 ans

- Un bonnet de compétition offert lors de l'inscription

• **Carte REMISE EN FORME : Tarif 30 euros – adultes et jeunes – de JUIN à AOÛT**

- Accès à tous les créneaux REMISE EN FORME et aux créneaux NATATION LIBRE

Les inscriptions se feront à partir du mois de JUIN, tous les après-midi durant l'ouverture au public, à la buvette, de 15h à 18h. Les adhérents n'auront accès aux créneaux qu'une fois le dossier complet et le paiement fait. Il vous faudra :

- Une fiche d'inscription fournie lors de l'inscription (ou à télécharger sur la page Facebook)

- Un questionnaire médical fourni lors de l'inscription (ou à télécharger sur la page Facebook)

- Le règlement du club signé par l'adhérent ou son représentant légal (ou à télécharger sur la page Facebook)

- Une photo

- Un chèque

Les Entraînements CLUB COMPÉTITION seront encadrés et dirigés par le MNS ou le BNSSA plus un bénévole. A chaque créneau, des plans d'entraînement, adaptés à chaque catégorie, seront mis en place et devront être suivis obligatoirement par les adhérents présents.

Pour les Créneaux NATATION LIBRE des lignes d'eau seront mises à disposition. Chaque adhérent pourra nager librement sous la surveillance du MNS ou du BNSSA. Il n'y aura pas d'encadrement ou de plan d'entraînement à suivre, chacun nagera comme bon lui semble. Ces créneaux seront également ouverts aux adhérents en possession de la carte CLUB COMPÉTITION pour les catégories seniors, juniors et cadets.

Les Créneaux REMISE EN FORME proposeront à chaque fois des thèmes différents. Vous y retrouverez de la marche aquatique, de l'aqua jogging, de la gymnastique douce, du renforcement, etc...tout ce qui peut être bénéfique au corps et adapté également aux personnes ayant des pathologies ; jeunes, adultes ou seniors ; avec ou sans matériels pédagogiques. Les créneaux seront définis en fonction de la fréquentation et des desideratas des adhérents. Chaque début de semaine un planning sera établi pour définir la fréquence des créneaux et les thèmes abordés pour chaque séance.

PLANNING ACTIVITÉS CLUB AQUATIQUE SAINT AIGULIN						
MOIS DE JUIN						
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
09H30 - 10N30	SCOLAIRES	SCOLAIRES	SCOLAIRES	SCOLAIRES	SCOLAIRES	
10N30 - 11N30	SCOLAIRES	SCOLAIRES	SCOLAIRES	SCOLAIRES	SCOLAIRES	NATATION LIBRE
11N30 - 14N00		TOUS LES AGES (18h à 19h)				
14N00 - 20N00	SCOLAIRES	SCOLAIRES	PUBLIC 18h à 19h	SCOLAIRES	SCOLAIRES	PUBLIC 18h à 19h
SCOLAIRES : 14h à 16h		CLUB COMPÉTITION 18h à 19h	TOUS LES AGES (18h à 19h)		CLUB COMPÉTITION 18h à 19h	

PLANNING ACTIVITÉS CLUB AQUATIQUE SAINT AIGULIN						
MOIS DE JUILLET et AOÛT						
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
10N00 - 11N00	REMISE EN FORME	TOUS LES AGES (18h à 19h)	REMISE EN FORME	TOUS LES AGES (18h à 19h)	REMISE EN FORME	
11N00 - 12N00		CLUB COMPÉTITION		CLUB COMPÉTITION		REMISE EN FORME
12N00 - 13N30	NATATION LIBRE	AQUASYM	NATATION LIBRE		AQUASYM	NATATION LIBRE
14N00 - 19N00	PUBLIC	PUBLIC	PUBLIC	PUBLIC	PUBLIC	PUBLIC
19N00 - 20N00	NATATION LIBRE	AQUASYM	TOUS LES AGES (18h à 19h)	REMISE EN FORME		

ROCKSCHOOL & AMSA



La saison 2023/2024 touche à sa fin au Kayak. L'occasion pour nous de revenir sur les événements qui en ont fait la richesse culturelle.

Nous avons proposé durant cette période 7 soirées aussi éclectiques que généreuses musicalement et humainement. Il y en a eu pour tous les goûts, du rock garage au hard rock, de La pop au rap, en passant par la musique folk, la musique celtique et l'électro... Nous avons même organisé notre première soirée Karaoké cette année.

Nous vous réservons encore quelques surprises. Nous pouvons déjà vous annoncer le premier concert de la saison prochaine, le 5 octobre à 21h, avec The Downtown Hounds, funk, groove et Hip hop, en tête d'affiche.

Nous soulignons qu'à chaque concert un de nos groupes adhérents offre un set à l'association.

Mais avant cela nous finirons l'année en beauté avec notre traditionnel concert Rockscool. Il aura lieu le 15 juin prochain à 20h. Les élèves et leurs professeurs ont hâte de vous présenter leur travail de l'année. Nous vous attendons nombreux pour cet événement.

L'équipe du Kayak pour l'AMSA
et la Rockscool du KAYAK

COMITÉ DES FÊTES



Fête locale et brocante.

56 exposants sont venus à notre brocante le dimanche 19 mai. Une agréable matinée, et malgré l'intervention de la pluie, nous avons fini avec une soirée ensoleillée. Merci à tous les bénévoles car sans eux point de fête et de brocante.



LES MANIFESTATIONS POUR 2024 :

21 JUIN : FÊTE DE LA MUSIQUE
avec deux chanteurs de renom :
Florian Ser et Allan Glow

14 JUILLET : SOIRÉE « MOULES FRITES »
avec feu d'artifice offert par la municipalité

14 AOÛT : SOIRÉE « CAGOUILLES »
avec feu d'artifice offert par le comité des fêtes.

**LE 28 ET 29 SEPTEMBRE : FÊTE DES
VENDANGES**

le dimanche 29 septembre : Brocante

Le comité des fêtes vous souhaite un bel été !

25 LA VIE ASSOCIATIVE

ALLIANCE FOOTBALL CLUB

Après une très longue trêve liée aux intempéries, notre saison a enfin repris son cours.

Nos jeunes repartent sur les plateaux des catégories U6-U7 et U8-U9 et pour les catégories des U10-U11 ce sont les matchs qui recommencent.

Quant à nos U13, ils ont fait un beau parcours sur la deuxième phase et vont démarrer des tournois.

L'équipe U15 est arrivée en finale de coupe de district à Montpon et a dû s'incliner face à la belle équipe du groupement Ribérac/ Saint-Aulaye/ Tocane.

Les féminines sont quant à elles, en finale de la coupe de Dordogne qui s'est jouée le 9 juin à Mareuil. Nos deux

équipes A et B vont finir dans le haut du tableau en jouant - dans leurs catégories respectives - les premières places.

Au titre de sa première année en championnat, encadré par Guillaume S., l'équipe Futsal a terminé 4ème sur 8. Les arbitres les ont félicités pour leur respect, performance et leur jeu. Pour une première année de fusion, l'ALLIANCE DE LA DRONNE se réjouit de tous ces bons résultats et fera tout pour que la saison prochaine soit aussi belle.

Photos de gauche à droite : U8-U9, U10-U11 Équipe A, U10-U11 Équipe B, Futsal.



PÉTANQUE

Quelques rappels concernant les rencontres pétanque sur Saint-Aigulin.

Jusqu'en septembre 2024, les joueurs de pétanque se retrouvent les mardis et vendredis après-midi près du théâtre de verdure pour jouer à la mêlée en interne.

Concernant les 28 juin et 03 août 2024, les rencontres seront suivies d'un repas.

Par ailleurs, nos concours - qui sont ouverts à tous - ont été définis sur les dates suivantes :

- vendredi 07 juin en semi-nocturne avec casse-croûte sur place
- vendredi 06 septembre
- samedi 28 septembre

G. Godelu, Président



ART, CULTURE & LOISIRS

5 FESTIVAL INTERNATIONAL D'ORCHESTRES DE JEUNES
Eurochestries
30 JUILLET - 12 AOÛT 2024
• Olympiades musicales •

Choeur d'enfants "Armonia"
de Préveza - Grèce

VENDREDI
02 AOÛT
SAINT-AIGULIN
ÉGLISE SAINT-FORT
20H30

TARIF 10€ | GRATUIT JUSQU'À 12 ANS
BILLETTERIE SUR PLACE
RENSEIGNEMENTS AU 06 83 05 91 48
WWW.EUROCHESTRIES.ORG/17

L'association Art, Culture et Loisirs reçoit
LE CHOEUR D'ENFANTS "ARMONIA" DE PRÉVEZA (Grèce) le Vendredi 2 août à 20h30, à l'église Saint-Fort

Le chœur d'enfants "Armonia" de Preveza a été fondé en 1983 par le chef d'orchestre Andronikos Kourouklis. Sous la direction de plusieurs chefs de chœur éminents, dont Stavros Solomos, Valentin Stefanov, et actuellement Anelia Stefanova depuis 1994, le chœur a connu un parcours remarquable.

Au fil des ans, le chœur a participé à de nombreux festivals en Grèce et à l'étranger, remportant plusieurs prix lors de concours internationaux de chœurs en Bulgarie, en Italie, en Suisse et en Hongrie.

Il a également marqué des événements importants tels que la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques d'Athènes 2004 et les célébrations du millénaire sur l'Acropole en 1999. Le chœur a collaboré avec des orchestres renommés et a interprété diverses œuvres, notamment "Hymne à la liberté" en 1999 et "Carmina Burana" en 2012. Il a également participé à des événements mettant en avant des compositeurs contemporains grecs comme Dimitra Trypanis. Outre ses succès à l'étranger, le chœur est un acteur majeur de la scène chorale grecque, participant à de nombreux festivals à travers le pays. Il joue également un rôle actif dans la formation de jeunes chefs de chœur et s'engage dans des initiatives culturelles et sociales à Preveza. Il compte actuellement 100 enfants répartis en deux sections.

Tarif : 10€ - Gratuit jusqu'à 12 ans

THÉÂTRE

SCÈNES DE VIE
Spectacle Café-Théâtre

GRUPE THÉÂTRAL NÉPOMUCÈNE

VENDREDI 28 et SAMEDI 29 JUIN 2024 à 20h30

THÉÂTRE TONY PONCET - SAINT-AIGULIN

Entrée : 8 EUROS RÉSERVATIONS : 06.71.62.12.24

SAINT-AIGULIN

Au théâtre Tony Poncet

Montguyon

Les **Comédiens**
en **Balade**
présentent

Nouveau spectacle
2024

**Ce soir
ou jamais !**

Mise en scène de Philippe PEYCHAUD

Dimanche 13 octobre - 15h

L'association Art, Culture et Loisirs reçoit

**Dimanche 13 octobre à 15h
LES COMÉDIENS EN BALADE
" Ce soir ou jamais !"**

Spectacle mis en scène par Philippe Peychaud

Après le départ de la grande Zoa, les artistes du cabaret qu'elle dirigeait se retrouvent dans une situation catastrophique.

Malgré les querelles et le déclin annoncé, la troupe tentera "ce soir ou jamais", de relever le défi.

En réinventant les vieux numéros et capables de saisir l'air du temps, ils parviendront à retrouver leurs illusions...

Prix des places : 8€ moins de 15ans : 4€

Information : 06.83.05.91.48

PAS ET GALOP EN SAINTONGE BOISÉE



« En avril, ne te découvre pas d'un fil ! » C'est ce qu'on retiendra de ce mois d'avril 2024, avec un printemps qui a du mal à arriver, mais enfin (on l'espère) installé.

Malgré tout, l'aigu-rando 2024, organisée par l'association « Pas et Galop » a rassemblé de nombreux participants. Le temps très humide cette année, nous a posé quelques problèmes de stationnement, mais dans l'ensemble tout s'est bien déroulé. Nous remercions toutes les personnes qui ont œuvré pour le bon déroulement de cette manifestation.

Dès le vendredi soir, des cavaliers venant de l'Aveyron, Pyrénées Orientales... et toute la Nouvelle-Aquitaine

étaient sur place. Sur les deux jours, 80 cavaliers, 40 marcheurs et 10 VTT ont pu randonner sur deux circuits adaptés. Le casse-croûte en forêt a été apprécié, ainsi que le repas du midi, à l'abri des intempéries.

Pas et Galop organisera cette année encore la randonnée des amoureux à La Génétouze les 24 et 25 août, à l'occasion de la fête du village. Sera organisée également, pour la première fois, une randonnée ouverte à tous cavaliers les 20 et 21 juillet 2024, à Beaupouyet (24400), au départ de l'étang de la Faucherie.

Les renseignements sont à prendre auprès de Jean-jacques au 07 86 40 31 68 et par Email : raud.jeanjacques@gmail.com ou pasetgalop@gmail.com

TENNIS CLUB

Le championnat de printemps par équipe seniors :

Deux équipes sont engagées, une équipe « dames » en départemental et une équipe « messieurs » en division régionale

Les résultats obtenus placent l'équipe « dames », première de leur groupe et l'équipe « messieurs » en deuxième position. Félicitations à tous les joueurs.

Les prochains lotos du tennis-club seront organisés au foyer municipal à compter de 20h30 les :

**Samedi 15 juin,
Samedi 10 août et le
Samedi 07 septembre 2024**

Le tournoi de tennis « Homologation FFT » se tiendra du 1^{er} au 14 juillet prochain.

Participation des jeunes au tournoi à partir de 13 ans (NC à 4/6)

NOUVEAUTE : du 29 Juin au 07 juillet tournoi JEUNES de 11/12 ans Filles et Garçons (NC à 30/1 inclus)

Venez encourager nos joueuses et nos joueurs !
« Entrée gratuite »

Le président Albert Sandré



SAINT-AIGULIN BASKET

Les beaux jours arrivent, la fin de saison également pour nos basketteurs.

Le tout nouveau club de votre ville a parcouru un joli petit chemin cette année. Nos petits basketteurs en herbe ont pu découvrir notre sport et se rapprocher de leur nouvelle passion. Le positionnement des entraînements à l'issue de la garderie dans l'enceinte même de l'école élémentaire, est apprécié et apporte un vrai service aux parents. Côté ados, le groupe a été redimensionné après quelques abandons mais nous sommes convaincus que ceux qui sont restés, ne demandent qu'à en découdre l'année prochaine !

Nos seniors/Loisirs ont fait la fierté du club avec de nouvelles arrivées de joueurs essentielles à l'équilibre de l'équipe. Ils ont su surmonter les défaites du début de saison en finissant à la mi-mai 2024 avec deux victoires consécutives qui ont suivi le tournoi de mi-saison remporté dans le département du Lot.

La saison prochaine arrive à grandes enjambées, le club espère voir de nouveaux visages se présenter pour gonfler ses effectifs et agrandir notre belle équipe.

Nous avons besoin de toute la motivation que vous pourrez nous apporter, enfants entre 9 et 10 ans, 11 et 13 ans et seniors à partir de 17 ans.

Mesdemoiselles et Messieurs, nous comptons sur vous !
« Go Tigers »



AMICALE DES PÊCHEURS



Samedi 6 avril s'est tenue l'assemblée générale de la fédération de pêche de Charente-Maritime à Saint-Jean d'Angély.

Un moment d'échanges et de partage clôturé par une remise de médaille dédiée à M. Michel Bousquet au titre des 25 années de présidence de notre amicale des pêcheurs de Saint-Aigulin.

L'occasion de le remercier de nouveau !

NB : Concours de pêche : dimanche 14 juillet 2024
Inscriptions au 06.89.30.89.28

COMITÉ DES FÊTES

SAINT-AIGULIN
DIMANCHE 14 JUILLET 2024
THEATRE de VERDURE à partir de 19 h.

SOIREE MOULES FRITES
organisée par le comité des fêtes

Menu 22h.45
Melon au Pineau
Jambon de Pays
Moules Frites
Fromage
Dessert
Vin - Café
Cognac

22h.45 FEU D'ARTIFICE
Offert par la municipalité

BAL POPULAIRE
Animé par **Fabien BEUNE DJ EVENTS**

Règlement à la Réservation à l'ordre du Cté des Fêtes
du 12 JUN au 10 JUILLET 2024
à la maison France Services : 05 46 04 90 01
Comité des Fêtes : 06 22 42 74 76

ADULTES : 21 €
ENFANTS -10 ans : 10 €

CONCOURS DE PÊCHE SAINT-AIGULIN



Gratuit aux - 14ans
10€ la canne
Repas sur réservation le midi
15€

RENDEZ-VOUS À LA GUINGUETTE À PARTIR DE 6H30
LANCER DE BOUCHON - 8H30

FOUILLIS / VERS DE VASE INTERDITS

MOULINET AUTORISÉ

PRÉVOIR GRANDE BOURRICHE

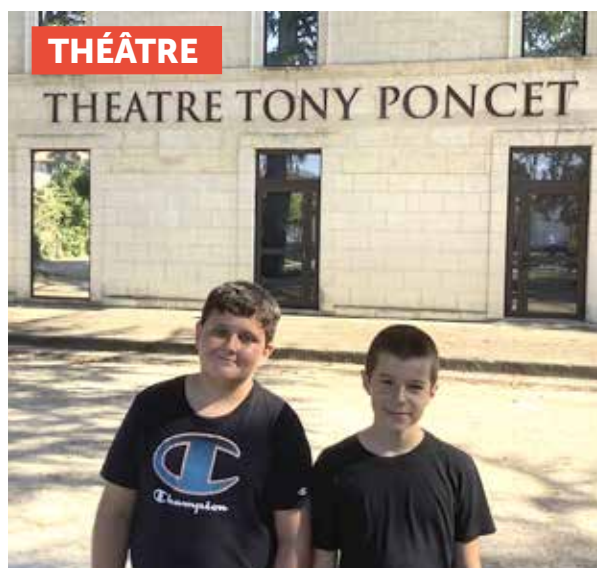


PLACES LIMITÉES

MERCI DE RÉSERVER VOTRE
INSCRIPTION ET VOTRE REPAS AU 06.89.30.89.28

DIMANCHE
14 JUILLET 2024





KIPROKO : La compagnie théâtrale des 8-14 ans !

KIPROKO est une compagnie théâtrale (association déclarée selon la loi de 1901) créée en 2019 dans le département des Deux-Sèvres. Son objectif est de permettre aux enfants et adolescents qui le souhaitent une pratique théâtrale ; apprendre des techniques indispensables pour devenir un parfait comédien et éprouver la joie de transmettre son plaisir sur scène devant des publics variés.

En septembre 2023, suite à une mutation professionnelle, Arnaud Debaralle, à l'initiative du projet et Président de KIPROKO, a décidé d'implanter à Saint-Aigulin les activités de l'association, en accord avec la municipalité. C'est ainsi qu'un groupe d'une dizaine d'enfants et d'adolescents se réunit chaque jeudi soir au théâtre Tony Poncet afin d'acquérir notamment les techniques indispensables pour devenir de parfaits comédiens.

Ces séances, bien qu'elles se pratiquent dans une ambiance conviviale, exigent de la rigueur et de la motivation. Le chemin conduisant à la scène demande de l'investissement et beaucoup de sérieux en particulier dans l'apprentissage des textes. Ceci étant, les réalisations en valent vraiment la peine.

Ainsi, depuis 5 ans, les jeunes comédiens qui se sont succédés au sein de KIPROKO ont eu le plaisir de se produire à travers la France, dans les villes suivantes : Cerizay et Bretignolles (79), Tiffauges (85), Briare (45), Eauze (32), Lavelanet (09), Saint-Arnans-des-Côts (12), Fougères (35), Meslay-du-Maine (53)... Et bien évidemment La Roche-Chalais (en octobre 2023) et Saint-Aigulin.

En effet, le samedi 25 mai dernier, Ronan (12 ans) et Otis (13 ans) ont présenté au théâtre Tony Poncet une pièce du dramaturge Philippe Gauthier, « Bouboule et Quatzieux », œuvre traitant le sujet complexe du harcèlement scolaire.

KIPROKO est donc une troupe de théâtre (et non une école ou un cours de théâtre). Les jeunes de 8 à 14 ans souhaitant l'intégrer et s'investir pleinement à la saison prochaine peuvent se pré-inscrire dès maintenant en contactant l'association.

Tél. : 06.67.52.69.19
 Email : info@kiproko.org
 Site : www.kiproko.org



Une pluie de médailles pour les Majorettes de St-Aigulin !

Après des mois de préparation, de remise en question, de rigolade et de blessures, huit de nos majorettes ont bouclé leurs valises et repassé leurs tenues, pour prendre la direction d'Albi(81), afin de rejoindre le Championnat de France AMF. Elles ont ainsi retrouvé 11 clubs concurrents et beaucoup d'amis. Après avoir testé le praticable lors des entraînements officiels de samedi matin, l'ensemble des compétitrices se sont retrouvées sur le parvis de la cathédrale Sainte Cécile, un monument exceptionnel classé au patrimoine mondial de l'UNESCO. Accueillies par Mme Guiraud-Chaumeil, Maire d'Albi, les 250 majorettes présentes ont déambulé dans la ville avant le début de la compétition. Les catégories « parade » se sont déroulées sous un très beau soleil, avec un public enthousiaste et particulièrement nombreux puis retour au gymnase du cosec pour le second passage de nos « mini-formations », cette fois en « statique ». Après cette journée riche en émotion direction le gîte, loué pour l'occasion, pour un repos amplement mérité. Dimanche retour à la compétition pour nos filles présentant solo et duo, et pour relâcher toute cette pression rien de tel que de finir un Championnat lors d'une soirée où l'ensemble des clubs se sont retrouvés pour un moment de fête et de partage.

Lundi matin, enfin le moment tant attendu, la proclamation des résultats :

- Lisa Arib/Louana Jeantet, médaille d'or, catégorie Duo bâton sénior traditionnel.
 - Eleona Hee, médaille d'argent, vice championne, catégorie Solo pompon cadette traditionnel.
 - Mini-formation, médaille d'argent, vice-championne, catégorie club bâton sport
 - Mini-formation, médaille d'argent, vice-championne, catégorie club bâton improvisation sport
 - Mini-formation, médaille d'argent, vice-championne, catégorie club pompons sport
 - Mini-formation, médaille de bronze, catégorie club pompon improvisation sport
 - Constance Mercier, médaille de bronze, catégorie solo 2 bâtons sénior sport
- et pour la première fois les filles ont souhaité présenter la catégorie Cheerleading en formation club et ont ainsi remporté la médaille de bronze.

Merci aux majorettes pour leur investissement, leur temps et leur patience, mille bravos pour ces résultats, du rêve à la réalité, il n'y a que le travail qui paie.

Bien sûr, on n'oublie pas nos deux blessées, Olivia Arib et Florine Hee, privées de leur participation.

Retrouvez l'ensemble des résultats et le Championnat en images sur nos réseaux :

Facebook Majorettes De Saint Aigulin
 Insta Majorettes De Saint Aigulin
 Tiktok @majorettes_de_st_aigulin

ADMINISTRATION

● ADMR SAINT-AIGULIN

Mme Élodie TAILHADE - 58 rue Victor Hugo
 Permanence à Saint-Aigulin : **05.46.70.09.97**
 Lundi et vendredi de 14h à 16h30
 Permanence à St-Martin d'Ary : **05.46.04.45.97**
 Du lundi au vendredi de 8h à 12h
 Ou Plate forme dép. : **0810.600.448**

● ASSEDIC

www.assedic.fr et le 3949

● CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (Dépt 17)

Mairie de Montendre : jeudi de 13h30 à 16h30
 Point Internet : Visio accueil
 Jonzac : 5 rue des Guits, le jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

● CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

26 avenue Foch - 17500 JONZAC
05.46.48.00.05
 t017029@dgfip.finances.gouv.fr

● CONCILIATEUR

Monsieur François HERNANDEZ
 Permanence tous les 2^es mercredi de chaque mois entre 9h et 12h à Montguyon.
 Prendre RDV à la MSAP : **05.46.04.01.45**

● MISSION LOCALE de HAUTE-SAINTONGE

Votre conseillère : Mélanie AUDUREAU
05 46 49 01 79 / 06 07 78 89 86
 Courriel : maudureau.ml@haute-saintonge.org
 ou contact.ml@haute-saintonge.org
 Rendez-vous : Siège à Jonzac : **05 46 48 58 10**
 ou Antenne de Montguyon : **05 46 86 47 07**

● M.F.S (Maison France Services) :

72 rue Victor Hugo : **05.46.04.90.01**
 Permanences : CPAM - Pôle Emploi
 CAF - Mission locale - MSA
 Permanence des finances publiques :
 le lundi matin de 9h à 12h sur RDV

● MAISON DES SERVICES :

72 rue Victor Hugo : **05.46.04.90.01**
 Cartes d'identité / passeport : **06.72.93.55.73**
 Horaires : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30
 Mercredi 9h à 12h30 et 13h30 à 17h

● SÉCURITÉ SOCIALE :

• C.P.A.M.

4 rue René Cassin - 17114 Saintes
 Rendez-vous avec le conseiller : **3646**

• MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE

Route de Royan - Montguyon : **05.46.49.27.77**

● SERVICE SOCIAL

Permanence sur Saint-Aigulin
 SUR RDV UNIQUEMENT au **05.46.49.27.77**

● V.I.E.

Antenne de Saint-Aigulin :
 58 rue Victor Hugo : **06.03.31.32.54**
 Conseillère en insertion : Marie-France GUENON
 Antenne de Montguyon :
 32 rue de Vassiac : **05.46.04.08.69**

VIE PRATIQUE

● CABINET DENTAIRE

Mme DIBY Antoinette - 2 place Jules Ferry
05.46.48.37.67

● CABINETS INFIRMIERS

Mme CABON Christelle, MM. CUSINTINO Thierry et DUBUC Jean-Marie
 44 avenue de Saintonge **05.46.48.06.58**
 Soins au cabinet sur rendez-vous
 Mme BONDU Angélique et CAILLAU Solène
 2 place Jules Ferry **06.31.18.88.15**
 Soins au cabinet et à domicile sur rendez-vous

● CABINET PÉDICURIE-PODOLOGIE

Mme DENOUVION Léa et TORCQ-BLANC Marie
 Maison de Santé Pluridisciplinaire - Place de Verdun
05.46.04.88.25 - sur rendez-vous

● CABINET MÉDICAL

Maison de Santé Pluridisciplinaire - Place de Verdun
 Dr PETTES Sandrine **05.46.04.88.11**
 Dr BOUMAZZOUGH Abdelaziz **06.23.14.12.65**
 Dr VERGÉ Dominique **09.73.05.72.72**

● DIÉTÉTICIENNE-NUTRITIONNISTE

Maison de Santé Pluridisciplinaire - Place de Verdun
 Mme Léa BURDINSKA - **06.10.08.39.19**

● KINÉSITHÉRAPIE

Mlle SZÁNTÓ Andréa et Clémence BRIERE
 3 rue Victor Hugo **05.46.04.80.29**

● HYPNOLOGUE / THÉRAPEUTE

Maison de Santé Pluridisciplinaire - Place de Verdun
 Sandrine DASPET **06.33.48.63.51** sur RDV

● MÉDECINS DE GARDE

05.46.27.55.20 - Urgence seulement, faites le 15

● OSTÉOPATHIE / OSTÉOPATHE

Mlle SZÁNTÓ Andréa
 3 rue Victor Hugo **06.45.76.59.18**

● POMPES FUNÈRES

CIEL & TERRE : **05.46.70.63.47**
 QUANTIN FUNÉRAIRE : **05.46.04.89.06**

● PUÉRICULTRICE

Service Social de Montendre : **05.46.49.27.77**

● SANTÉ À DOMICILE

Service de Soins à Domicile
 17270 Saint-Martin-d'Ary : **05.46.04.52.26**

● SECOURS CATHOLIQUE

Horaires le jeudi matin de 9h à 12h
 et le 1^{er} samedi de chaque mois de 9h à 12h
 Place Jules Ferry - **06.81.86.24.15**

● SOPHROLOGUE

Mme HUOT Delphine - **06.62.26.33.38**

● TAXI - AMBULANCE

QUANTIN AMBULANCE S.A.R.L.
 Gérant BONDU Patrick **05.46.04.80.36**

● TAXI

TAXI CHRISTINE 7J/7 - Conventionné SS
05.46.04.83.17 ou **06.70.12.84.65**

● VÉTÉRINAIRES

Clinique vétérinaire : 35 ter av. de Saintonge
 Docteurs COENEN Katrien, DE WEEER Koen
 et MASSONI Sabrina - **05.46.04.83.66**

NUMEROS UTILES

● GENDARMERIE

Montguyon : **05.46.04.10.13**
 Saint-Aigulin : **05.46.04.80.03**

● AGENCE POSTALE COMMUNALE

Les mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h30
 et de 14h à 17h
 Les lundi, mercredi et samedi de 9h à 12h30

● CONCILIATEUR DE JUSTICE

Mme Catherine QUEILLE
 Permanence 2^e mardi du mois à Montguyon
 de 8h30 à 12h - RDV à prendre en mairie
 au **05.46.86.47.17**
 et à Montendre de 13h30 à 17h
 RDV à prendre en mairie au **05.46.49.20.84**

● POMPIERS

Faites le 18. - Portable le 112

● S.O.S. Essaims

- Léger Destruction Montguyon - **06.60.05.71.03**
- Claude Gombaudo Le Fieu - **06.09.79.01.90**
- X'TREME La Roche-Chalais - **06.88.38.43.55**

Prestation couverte par la cotisation communale pour l'ensemble des habitants de la commune.

● DÉRATISATION

Ets D.C.G. - La Roche-Chalais
 Tél. : **05.53.91.46.09**

● DÉCHETTERIE

Du mercredi au samedi
 De 9h à 12h30 et de 14h à 17h30
 Tél : **05.46.70.43.64**

PHARMACIES



● PHARMACIE FORT

74 rue Victor Hugo - 17360 Saint-Aigulin
 Tél : **05.46.04.80.32**

● PHARMACIE LEVRAUD Guillien

1 place de la Mairie - 17270 Montguyon
 Tél : **05.46.04.10.06**

● PHARMACIE BONICHON

Av. d'Aquitaine - 24490 La Roche-Chalais
 Tél : **05.53.91.42.47**

● PHARMACIE DES REMPARTS

6 place Pasteur - 24410 Saint-Aulaye
 Tél : **05.53.90.42.08**

● PHARMACIE AMAROT

Le Bourg - 17270 Cercoux
 Tél : **05.46.04.71.28**

PHARMACIES DE GARDE :

www.3237.fr
 Gratuit

AGENDA

Les dates ci-dessus, programmées annuellement, peuvent être modifiées ou annulées par les associations concernées.

JUIN

Samedi 15 : Concert Rockscool
avec les élèves de La Rockscool
Le Kayak

à partir de 21h
organisé par l'AMSA et la Rockscool

Vendredi 21 : Fête de la Musique
au Théâtre de Verdure
à partir de 20h
organisée par l'Inter-associations

Vendredi 28 : Kermesse École J. Ferrat
à l'école élémentaire

Samedi 29 : Loto de la maternelle
au Foyer Municipal
à partir de 19h

JUILLET

Vendredi 5 : Marché Nocturne
au Théâtre de Verdure
à partir de 19h
Soirée animé par Kévin Rouzier
Buvette et restauration sur place

Dimanche 14 : Soirée Moules Frites
au Théâtre de Verdure
à partir de 19h
avec feu d'artifice offert par la municipalité

Samedi 20 : Bal des Pompiers
au Théâtre de Verdure
à partir de 19h
avec restauration sur place

Vendredi 26 : Marché Nocturne
au Théâtre de Verdure
à partir de 19h
Soirée animé par Pascal Durand (sous réserve)
Buvette et restauration sur place

AOÛT

Vendredi 9 : Marché Nocturne
au Théâtre de Verdure
à partir de 19h
Soirée animé par Chris DJ
Buvette et restauration sur place

Samedi 10 : Loto du Tennis
au Foyer Municipal
à partir de 19h

Mercredi 14 : Soirée Cagouilles
au Théâtre de Verdure à partir de 19h
Bal gratuit animé par Blue Night
avec feu d'artifice offert par la municipalité



SAINT-AIGULIN
Mercredi 14 AOÛT 2024
à partir de 19 h.
SOIRÉE CAGOUILLES
organisée par le comité des fêtes.
22h.45 **FEU D'ARTIFICE**
Offert par le comité des fêtes.
BAL GRATUIT BLUE NIGHT
à partir de 19h.
Menu : Melon au Pineau, Assiette Comparée, Cagouilles à La Charentaise, Fromage, Dessert, Vin Rouge à Rosé, Café Cognac.
Réglement à la réservation à l'ordre du Cid des Fêtes du 15 JUILLET au 10 AOÛT 2024
Réservation et règlement à la Maison France Services 05 46 04 90 01
Comité des Fêtes : 06 22 42 74 76
ADULTES : 24 € - Enfants - 10 ans : 10 €

Samedi 31 : Loto des Majorettes
au Foyer Municipal
à partir de 19h

SEPTEMBRE

Samedi 7 : Loto du Tennis
au Foyer Municipal
à partir de 19h

Dimanche 8 : Forum Inter-association
au Foyer Municipal

MESSES DES 7 COMMUNES

Tous les dimanches et fêtes de l'année,
messe à 10h30 à Saint-Aigulin en l'église Saint-Fort

A Boscmanant, messe le samedi 20 juillet 2024, à 10h30, lors de la fête communale.

Tél. : **05.46.04.80.50**

Mail : paroisse.saintaigulin@orange.fr

Blog : paroissesaintaigulin.e-monsite.com



ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

CHIRON BERTRAND Mya
née le 16 Mars 2024

POSTEL Martin
né le 29 Mars 2024

BERTIN LOHEZ Warren, Alain
né le 13 Avril 2024

MARIAGES

Néant

DÉCÈS

PLAZIAT Jacqueline, Andrée
épouse HERTZ
décédée le 23 Mars 2024
à l'âge de 80 ans

PEYROT Marie, Renée veuve GROS
décédée le 29 Mars 2024
à l'âge de 105 ans

BONNIN Jeanne, Claudette
épouse MARIDET
décédée le 30 Mars 2024
à l'âge de 80 ans

BLANCHARD Robert, Gérard
décédé le 12 Mai 2024
à l'âge de 87 ans



Retrouvez toutes
les informations et
alertes de la mairie
sur PanneauPocket

SAINT-AIGULIN (17)

MARCHÉS NOCTURNES

**VENDREDIS 5/26 JUILLET
ET 9 AOÛT 2024**

THÉÂTRE DE VERDURE À PARTIR DE 19H

20 EXPOSANTS

- > produits locaux
- > artisanats

**BUVETTE et
RESTAURATION
SUR PLACE**

**JEUX et
ANIMATIONS
MUSICALES**

PENSEZ À AMENER VOS COUVERTS !

INFOS 06 12 73 00 81

  **SUIVEZ-NOUS !**

